



## DECISION DE LA PRESIDENTE

EN VERTU DES DELEGATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 13 OCTOBRE 2020

### AFFICHAGE

Numéro	Objet	Décision
2021-DEC-67	Virement de crédit n°3 - Budget principal	Art. 1 : Procéder au virement de crédits de 60 000€ du chapitre 020 à l'article 4581819 du budget principal, Art. 2 : Procéder au virement de crédits de 40 000€ du chapitre 020 à l'article 4581820 du budget principal, Art. 3 : Mettre en œuvre cette décision et signer l'ensemble des pièces, documents et actes s'y rapportant, Art. 4 : Insérer la présente décision au registre des délibérations et en rendre compte au Comité et au Bureau Syndical.

Cette décision est consultable, sur demande auprès du service des Assemblées, pendant les horaires d'ouverture du Syndicat.



La Présidente du SDEC ÉNERGIE,

Catherine GOURNEY-LECONTE